

ACES - Grues mobiles

Formation initiale

Être reconnu apte à conduire en sécurité

Objectifs

- Conduire en sécurité une grue mobile

Public Visé

Toute personne appelée à conduire une grue mobile appartenant à l'une des catégories de la recommandation 483 de la CNAM.

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

- 18 ans d'âge minimum.
- Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions.
- Aptitude médicale à la conduite d'une grue mobile

Parcours pédagogique

THEORIE (commune à l'ensemble des catégories de la R483)

- Connaissances générales
- Technologie des grues mobiles
- Les principaux types de grues mobiles – Les catégories de CACES
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des grues mobiles
- Déplacement des grues mobiles sur chantier
- Risques liés à l'utilisation des grues mobiles
- Exploitation des grues mobiles
- Accessoires de levage et règle d'élingage
- Vérifications d'usage des grues mobiles

PRATIQUE (limitée à la/aux catégorie(s) de CACES® commandée(s))

- Prise de poste et vérification
- Conduite et Manœuvre
- Fin poste – opération d'entretien quotidien- Maintenance
- Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande en option
- Positionnement de la grue - conduite et circulation
- Prise et dépose de charge
- Elingage, récupération de ballant, ciblage, communication, utilisation des aides à la conduite
- Manutention de différents types de charges

Objectifs pédagogiques

Apporter au candidat :

- Les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des grues mobiles en général.
- Le savoir-faire nécessaire à la conduite en sécurité des grues mobiles appartenant à l'une des catégories de la recommandation 483 de la CNAM selon la candidature du salarié.

EXPERTISE FORMATION BBM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73650058865

Evaluer l'acquisition de ces connaissances et savoir-faire nécessaires à la délivrance d'une autorisation de conduite de la catégorie concernée.
La validité de l'ACES obtenue est de 5 ans.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Vidéo projection, notices fabricants, divers documents (VGP, etc...) pour l'enseignement théorique.
- Sur site du client avec grue correspondant à la catégorie concernée.

Qualification Intervenant(e)(s)

Les formateurs sont formés à la pédagogie, expérimentés dans la conduite des grues de la catégorie concernée et titulaires du ou des CACES® correspondants.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de grue mobile sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R483 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'une Attestation à la Conduite En Sécurité (ACES) par catégorie de grue.

- Selon la Recommandation R483, le renouvellement de l'autorisation de conduite est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Modalités d'Accessibilité

Se reporter sur notre site internet www.sudformationbbm.com à l'onglet "accessibilité".

Effectif

6



Contactez-nous !

Julien BELMONTE **Tél. : 0632494594**
Mail : contact@sudformationbbm.com